

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° I-2994

présenté par
M. Juvin

ARTICLE 21

À la fin de l'alinéa 209, substituer à la référence :

« L. 433-87 »,

la référence :

« L. 433-88 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.